

# Compte rendu du conseil du 5 juillet 2017

Présents : Eric VANONI, Christiane PUECH, Sylvette MARTIN, Colette MOREAU Martine GRECO, Roger ORAND, Jean-Philippe GENIN, Jacques MALOD, Grégory BONNIOT, Bernard RAVET, Florent MARCEL et Jean-Paul COLLETTE.

Absent excusé : Philippe DELHOMME, pouvoir à Roger ORAND.

Secrétaire de séance : Roger ORAND.

Le compte rendu du CM du 16 mai 2017 est approuvé à l'unanimité.

## 1) Transfert de la compétence Planification – CCD

Considérant le transfert de la compétence planification à la CC Diois depuis le 28 mars 2017 conformément aux dispositions de la loi ALUR, du fait de la non opposition des conseils municipaux suite au travail de concertation et d'échange sur le transfert de cette compétence. Considérant que la commune a entrepris l'élaboration d'un PLU par délibération du conseil municipal du 04 septembre 2012 portant prescription pour l'élaboration d'un PLU antérieurement au transfert de compétence. Considérant qu'il est nécessaire que le conseil municipal délibère pour autoriser la CC Diois à poursuivre la démarche de planification de la commune sur le plan règlementaire.

Le CM, à l'unanimité, autorise la CC Diois à poursuivre le travail d'élaboration du document d'urbanisme communal.

## 2) Aménagement de la place des Écoles : marché de maîtrise d'oeuvre

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du marché de maîtrise d'oeuvre, pour l'aménagement de la place des Ecoles et de la rue de la Baurie (création de réseau d'eau potable, d'eau usée et pluviale et de traitement de surface), les Cabinets DIEDRE ETUDES et Cécile PARIS Paysagiste ont été retenus pour un forfait de rémunération de 12.617,41 € HT (soit 15.140,90 € TTC).

Le CM autorise, à l'unanimité, le Maire à signer le contrat de maîtrise d'oeuvre avec les Cabinets DIEDRE ETUDES et Cécile PARIS Paysagiste.

## 3) Assainissement Quartier la Condamine-Guignaise : marché de maîtrise d'oeuvre.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du marché de maîtrise d'oeuvre, pour les travaux de réseaux VRD, Quartier la Condamine et Guignaise le Cabinet DIEDRE ETUDES a été retenu pour un forfait de rémunération de 3.531,15 € HT (soit 4237,38 € TTC). Le CM autorise, à l'unanimité, le Maire à signer le contrat de maîtrise d'oeuvre avec le Cabinet DIEDRE ETUDES.

## 4) Aménagement d'un local communal en salle multi activités

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par décision du 19 janvier 2017, l'avant projet Sommaire de l'aménagement d'un bâtiment communal en salle multi-activités avait été approuvé pour un montant de 165 440,48 € HT (contrat de maîtrise d'oeuvre et frais divers inclus). Ce dossier n'a pas été

retenu au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Le CM, à l'unanimité, sollicite une subvention auprès de la Région, et du Département.

## **5) Dégrèvement de la TFNB suite au gel d'avril 2017**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier qu'il vient de recevoir du Président du syndicat de la Clairette de Die concernant le gel du printemps 2017. Il rappelle que suite aux intempéries de ce printemps les agriculteurs (viticulteurs mais aussi producteurs de fruits) ont subi d'importants dégâts et que pour prouver notre solidarité nous demandions à l'Etat d'accorder des dégrèvements de la TFNB. Le CM, à l'unanimité, se déclare solidaire des agriculteurs et demande à l'Etat d'accorder des dégrèvements de la Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties dans le cadre des pertes de récolte suite aux intempéries du printemps 2017.

## **6) Zone d'activité : Zonage**

Zonage PLU (Projet). Ne pas prévoir d'agrandissement de la Zone d'activité afin d'éviter de prendre des terrains sur les terres agricoles. Le CM, par 10 voix pour et 3 abstentions, décide de modifier le PADD en enlevant le projet d'extension de la Zone d'activité.

## **7) Location immeuble communal**

Ancien garage « Billion » : demande d'une convention de location. Le CM, par 10 voix contre et 3 abstentions, décide de ne pas donner suite à cette demande.

## **8) Questions diverses**

Organisation année scolaire 2017/2018 : suite à l'arrêté du 6 juillet 2017 et vu la réunion du conseil d'école, le CM, à l'unanimité, sollicite le retour de la semaine à 4 jours.

GLANDASS TRAIL : 9 et 10 septembre 2017 : Nouveaux tracés sur les communes : Menglon, Miscon, Lesches-en-Diois, Valmaravel, Boule et Châtillon-en-Diois.

Châtillon de France : Monsieur Roland COVAREL représentera la commune à Châtillon-les-Sons (Aisne) ; les frais de représentation seront pris en charge en totalité par la commune.

M. et Mme MIZZI demandent l'autorisation d'installer sur le mur, entre le garage et la route, une palissade en bois surtout la longueur du mur, chemin des vignes. Le CM autorise la pose de cette palissade.

Création d'un réseau de trop plein du réservoir : avenant de maîtrise d'œuvre pour l'extension AEP et antenne incendie d'un montant de 3 100,00 €. Le CM approuve, à l'unanimité.

Quota de logements sociaux sur la commune : 15% sur OAP « Condamine Nord ». Le conseil juge le quota actuel suffisant.

Habitats mobiles démontables : demande de terrain.

La Séance est levée à 23h30.